

[anonyme - Connexion]

Utilisation du portail Harkis.info

le mardi 13 mars 2007

Navigation

- Actualités
- Articles classés

 • AGENDA RONA

 • FORUMS

- Pourquoi ce site ?
- Edito & opinions
- Communiqués
- Témoignages & analyses

-
- Histoire
 - Qui sont les Harkis ?
 - Le FLN
 - Les "Spécialistes"

-
- Des hommes d'Honneur
 - Les Harkis connus
 - Bibliographie

Espace membre

En créant un compte, vous pourrez participer à la vie du site, avoir accès au Chat et à d'autres rubriques...

 Nouveau membre :
 mergaza

- Votre compte
- Mode d'emploi du portail
- Les petites Annonces
- Livre d'or & critiques
- Proposer vos liens Web
- Télécharger de la Doc
- Recommander notre site
- Le Chat des membres
- Les Forums
- L'annuaire des membres
- Votre messagerie interne

-
- Proposer un article
 - Administration du portail

Forums Infos

- : Forum ouvert à tous (131)
- : Forum réservé aux débats (17)
- : Vos questions (3)
- : Vos témoignages (18)
- : Forums fermés (1)
- : Forum Webmestres (8)
- : Forum membres (8)
- : Recherches d'emploi (10)
- : Aides diverses (6)
- : Aux Harkis, la patrie reconnaissante... (3)
- : Adresses d'associations (5)

Soutenir Harkis.info

Edito & opinions : La FNACA menace la coalition de Harkis de poursuites

Posté le Lundi 12 mars 2007 @ 11:01:32 par Actus
 contribution de : Actus

La FNACA menace la coalition de Harkis de poursuites

Nous publions l'échange entre Khader MOULFI, porte-parole de la Coalition Nationale des Harkis et Wladyslas Marek, Président national de la FNACA. A vous de juger !

DEMANDE DE DROIT DE REPONSE DE LA FNACA SUITE A MA REVUE DE PRESSE "Quoi de 9 sur Terre ? La revue de presse de coalition-harkis.com" LES CITANT DANS MON SUJET SUR LES SONDAGES TOUS AZIMUTS (à lire et/ou à relire par le lien suivant :

[http://www.coalition-harkis.com/content/view/136/2/.](http://www.coalition-harkis.com/content/view/136/2/)

Bonjour,

Alertés par un de nos adhérents harki, nous venons de découvrir l'article publié sur votre site et dont certains termes constituent une diffamation de la FNACA, à savoir.

“Autre sondage surréaliste et perfide, celui commandé, par la FNACA (vous savez, ces prétendus anciens combattants mais, en fait, des appelés gauchistes du contingent n'ayant pas, évidemment, le code d'honneur, des vrais militaires et, voulant festoyer et célébrer, chaque 19 mars, en faisant fi des 150000 Harkis, des milliers de Pieds-Noirs et des 300 soldats français qui furent génocidés, sciemment, par le FLN et ses "marsiens", après le cessez-le feu violé du 19/03/1962 à 12 heures). Ledit sondage allèguerait que 86 % des Français (es) seraient favorables pour commémorer, cette date morbide, grâce des "questions sournoises et dirigées appelant une réponse orientée". Je reviendrai, prochainement et plus longuement, sur ce sujet sensible et controversé. “

N'ayant aucune raison, à priori, de mettre en doute votre honnêteté intellectuelle, ni votre conception du “code de l'honneur”, nous pensons que vous aurez à cœur de rectifier ces assertions diffamatoires sans qu'il soit nécessaire d'intenter une action en justice.

“DROIT DE REPONSE (art. 13 de la Loi du 29 juillet 1881)

La Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie, la FNACA, créée en 1958, est la seule association spécifique des anciens combattants en Afrique du Nord, et aujourd'hui la première association de combattants en France.

Liens Relatifs

- En savoir plus à propos de Témoignages & analyses
- Article de Actus

L'Article le plus lu à propos de Témoignages & analyses :

- Ce que veut imposer le FLN comme Histoire à la France

Les dernières nouvelles à propos de Témoignages & analyses :

Témoignages de Harkis sur les prop de Frèche





**Cliquez
sur le bouton pour faire
un don et soutenir votre
site favori !**

Activité du Site

Pages vues depuis 01/09/2005
: 1 201 684

Nb. de Membres : 334
Nb. d'Articles : 254
Nb. de Forums : 15
Nb. de Sujets : 10
Nb. de Critiques : 44

Top 20 Statistiques

Elle regroupe actuellement plus de 370 000 adhérents, sans distinction de grades, d'opinions politiques ou d'origine ethnique.

Indépendante de tout parti politique, comme le stipule l'article 2 de ses statuts, elle agit pour la reconnaissance des droits matériels et moraux de tous ceux qui ont pris part à la guerre d'Algérie ou aux combats du Maroc et de Tunisie.

C'est à son action prépondérante qu'on doit notamment la reconnaissance de la qualité de combattant et le droit à la carte du combattant pour ceux d'Afrique du Nord en 1974, y compris pour les forces dites "supplétives", et les améliorations qui ont été apportées depuis.

Elle agit, en effet, pour l'instauration d'une journée officielle du souvenir et du recueillement en mémoire de toutes les victimes civiles et militaires, qui ait un véritable sens historique. Ce ne peut être que le 19 mars, anniversaire du "cessez-le-feu officiel", approuvé en 1962 par 90,7 % des Français et retenu aujourd'hui encore par 86% de nos concitoyens qui rejettent la date arbitraire et sans signification du 5 décembre. (Sondage IFOP des 1er et 2 février 2007)

Le 19 mars, il s'agit non pas de "festoyer", mais de commémorer et de rendre hommage à tous les morts. De nombreux anciens harkis le comprennent et y adhèrent.

Je vous prie de bien vouloir publier cette mise au point dès réception, faute de quoi, nous serons au regret de saisir la Justice pour rétablir l'honneur des "prétendus anciens combattants".

Dans l'attente,
Recevez nos salutations très distinguées.

Wladyslas Marek,
Président national de la FNACA

MA REPOSE EN RETOUR

Je tenais à rappeler, à M. Wladyslas Marek, Président de la FNACA, les points suivants :

- La FNACA est, effectivement, constituée, sauf erreur de ma part, d'une majorité d'appelés du contingent qui ne sont pas des militaires de carrière (contrairement à mon défunt père qui l'était de 1940 à 1962) détenant des principes et un code d'honneur spécifiques, en l'occurrence : on n'abandonne pas un "frère d'armes" à l'ennemi et on honore sa mémoire envers et contre tout.

Par ailleurs et afin de corroborer, mes assertions avérées, la FNACA a contribué, avec force et conviction, à faire "réviser", l'Histoire, en sollicitant et en obtenant, auprès des parlementaires (essentiellement de gauche), la qualification anachronique et dévoyée de "Guerre d'Algérie", via la loi de falsification historique, du 18 octobre 1999 (sous Lionel JOSPIN), en lieu et place la "pacification" qui est la seule version recevable.

Qu'on se le dise, la Guerre d'Algérie n'a, jamais, eu lieu et, c'est sur ce "mensonge d'Etat", a posteriori, que les Harkis sont qualifiés, à tort, de "collabos" et de "traîtres", alors qu'ils n'ont fait que combattre, les terroristes du FLN, qui faisaient de la vie, des Algériens arabo-berbéro-musulmans, un véritable enfer.

Outre, l'octroi d'un statut d'anciens combattants, pour lesdits "appelés du contingent", cette loi révisionniste et négationniste avait pour but, plus insidieux, de venir conforter la propagande du FLN et de ses porteurs de valises (les traîtres amnistiés à notre patrie).

La date du 19 mars ne saurait être commémorée pour deux raisons. D'une part, les Accords d'Evian (signés le 18 mars 1962) ont été, délibérément, violés, par le FLN et ses marsiens, en raison du cessez-le-feu promulgué, le 19 mars 1962 à 12 heures et, rompu, dès le premier jour, engendrant le génocide annoncé, de 150000 Harkis, plusieurs milliers de Pieds-Noirs et 300 militaires français dits de souche (sans parler, des massacres parmi les populations civiles autochtones).

D'autre part, l'Etat français n'avait pas cru devoir prendre, aussitôt, des mesures coercitives, à l'encontre du GPRA, tout en saisissant la Cour Internationale de Justice, au regard de ces Crimes contre l'Humanité caractérisés.

Il convient de rappeler que le seul signataire algérien, des susmentionnés accords, étaient Belkacem KRIM, qui fut "évincé", par BEN BELLA (premier président de la dictature flniste), qui tenait à les modifier mais il n'en a pas eu le temps (les despotes poussant vers la sortie leurs concurrents).

Force est de constater que ces Accords d'Evian (et son cessez-le-feu parjuré) sont caducs d'autant plus que si la "pacification" est devenue, de manière odieuse et fallacieuse, une soi-disant "guerre", ce sont, désormais, les Conventions Internationales qui prévalent sur ces "accords déviants".

Quant à la FNACA, je ne les ai, jamais, vus et entendus nous défendre lorsque BOUTEFLIKA et consorts nous insultaient. Ou, plus antérieurement, oeuvrer pour nous faire sortir des camps de concentration (où étaient les humanistes à idéologie sélective et quid de Boris VIAN qui aurait pu nous écrire une chanson ?).

Je connais des gens très honorables, au sein de la FNACA mais, je suis hostile, à l'instar de la majorité des RONA, P.N. et autres Anciens Combattants, à cette commémoration morbide et irrespectueuse, pour la mémoire des défunts et autres martyrs français (de toutes origines et confessions), qui n'est pas, pour ces derniers, le symbole de la "quille" mais le début d'un génocide et d'un drame humain qui persiste à ce jour.

Peu important que vous ayez ou pas, des membres Harkis, dans votre association mais, pour ma part, je n'en connais aucun, à travers l'Hexagone, souhaitant cette date, en se remémorant la précédente "levée de boucliers" en 1999.

Quant aux sondages et autres référendums, je ne pense pas que les bonnes questions furent posées car, si en 1962, la France métropolitaine (méconnaissant la réalité des problèmes) avait approuvé, le génocide harki, c'est que sa notion des droits de l'homme est à revoir.

Bien entendu, vous pouvez, à votre guise, saisir la justice, à mon encontre, car je persiste et signe dans mes déclarations et, il est temps d'ouvrir, politiquement, judiciairement, publiquement, contradictoirement, ... Ce débat sur la trahison d'Etat, à notre encontre, de la part de nos gouvernants successifs, depuis 1962 et, les Crimes du FLN et de ses porteurs de valises.

D'ailleurs, l'instruction en exception de vérité que je solliciterais, le cas échéant, permettra de lever le voile tant sur la FNACA (et les chiffres allégués sur ses membres et leurs qualités) que sur la félonie

étatique de la France (ses dirigeants mais pas la Nation) voulant nous «zapper» de l'histoire officielle qu'elle est en train d'écrire pour « séduire » la dictature algérienne.

Et, si d'aventure il me fallait être envoyé, devant le tribunal correctionnel, pour faire éclater la vérité, je n'hésiterais pas à prendre ce risque !!!

Très cordialement

Khader MOULFI

AUTRE REPOSE DE MA PART

Je m'interroge, à juste titre, sur le 2 poids 2 mesures, concernant les vrais diffamateurs et les faux !!!

Quand on insulte, les Harkis, de "collabos" et de "traîtres", jusque dans les hémicycles républicains, ce n'est pas grave pour l'Etat français et ses institutions dont la justice.

Rappelons-nous que les magistrats de la Cour de Cassation avaient estimé, dans un arrêt de 2000, au nom d'une discrimination perfide, que le fait de qualifier, un et/ou plusieurs Harkis, de "collabos" et de "traîtres", relevait de l'opinion politique mais, aucunement, de la diffamation (?).

La Cour de Cassation avait, apparemment, retiré, de manière arbitraire, aux Harkis, le statut d'anciens combattants de la France et sur la base de quelle loi au demeurant ? Les juges sont tenus de faire appliquer, les lois votées, par les parlementaires et, non de nous imposer, leur vision idéologique de la société.

Lorsque l'on injurie, via les deniers publics, les Harkis, en les disant tous "tortionnaires" (incluant les SAS), on nous rétorque que c'est de la liberté d'expression !!!

Mais, lorsque les RONA dénoncent la commémoration, du 19 mars 1962, en donnant certaines précisions avérées, sur la FNACA, on nous dit qu'il s'agit-là de diffamation !!!

Nous n'accepterons, jamais, d'être de simples « points de détail » de l'histoire !!!

Les Harkis et leurs Familles (à l'instar des Pieds-Noirs) doivent-ils demander, une fois pour toutes, l'asile politique à de vraies démocraties, comme le prévoit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 que la France a ratifiée, dès le début, à l'ONU mais, dont elle a violé, la quasi-totalité des articles, au niveau des rapatriés ?

Très cordialement

Khader MOULFI

A LIRE LES AUTRES INTERVENTIONS DANS LES COMMENTAIRES SOUS MA REVUE DE PRESSE PAR LE LIEN SUIVANT : <http://www.coalition-harkis.com/content/view/136/2/>

NDLR :

A lire aussi cet extrait du forum de la coalition où Khader MOULFI répond sur l'utilisation de "certains Harkis" comme caution morale :

... En l'espèce, je fus surpris que le président national, de la FNACA, W. MAREK, ait commencé, sa lettre, par : "Alerté par un de nos membres Harki...", dans la perspective, d'une part, de se servir d'une "caution morale virtuelle et non-identifiée" et, d'autre part, pour essayer de nous faire croire que de très nombreux Harkis partageaient leurs positions très singulières.

Bien entendu, des "benouious de service", il y en aura, toujours mais, la majorité des RONA est hostile à la commémoration du 19 mars 1962 (sans parler de nos défunts dont nous avons le devoir moral de défendre la mémoire). En se rappelant que de nombreux Harkis se font manipuler, parfois, par leurs propres enfants (adeptes du benouiouisme pour un poste de catégorie C à vie dans la fonction publique), en raison de leur illettrisme et de leur français approximatif.

Khader MOULFI

Personnellement je peux apporter le témoignage de Harkis mais aussi d'anciens combattants sincères qui ignoraient la signification idéologique de la commémoration du 19 mars 1962 et la collusion des dirigeants de la FNACA et du PC. Cette semaine notre association a été démarché par des membres locaux de la FNACA pour que nous envoyions notre porte-drapeau à leur commémoration, rien que ça ! Ils sont pire que les témoins de Jéhovah pour s'entêter ainsi à nous démarcher et à nous harceler malgré nos refus.

Je ferais aussi une remarque sur le nombre des adhérents de la FNACA. Contrairement à l'Algérie où plus le temps passe, plus le nombre d'encartés "Moudjahidins" augmente, la France perd peu à peu ses anciens combattants. On a donc vu leurs associations s'ouvrir à d'autres types d'adhérents dont les veuves, les enfants etc. Il n'est plus rare de voir des portes drapeaux de 15 ans afin de perpétuer le devoir de mémoire. Ce qui est tout à fait honorable, encore faut-il s'interroger sur laquelle de mémoire certaines associations veulent privilégier. Aussi aujourd'hui il est malhonnête de jouer sur les mots adhérents et anciens combattants. Je suis donc prêt à parier sans aucun risque que les 370000 adhérents (chiffre qui n'engage que la FNACA) dont elle se vante sans cesse ne sont pas tous des anciens combattants.

Massi

"Edito & opinions : La FNACA menace la coalition de Harkis de poursuites" | [Se connecter](#) / [Créer un compte](#) | 0 Commentaire

Seuil

Les Commentaires sont la propriété de leurs auteurs. Nous ne sommes pas responsables de leur contenu.

Tous les Logos et Marques sont déposés, les commentaires sont sous la responsabilité de ceux qui les ont publiés, le reste webmestre@harkis.info
Un grand merci à Yves Leutellier(ACDS) pour son aide. Ce site tourne sous NPDS.

--